

Avignon, le 28 mai 2020

## **COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT DU PREFET DU GARD ET DU PREFET DE VAUCLUSE**

### **DECONFINEMENT : Reprise progressive de la navigation de plaisance et des activités nautiques sur le fleuve Rhône**

Didier Lauga, préfet du Gard et Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse ont pris, ce jour, un arrêté conjoint autorisant la navigation sur le fleuve Rhône, dans toute sa traversée du Gard et du Vaucluse, de bateaux à passagers de type touristique, sans restauration ni couchage (type bateaux de promenade).

Ces activités doivent s'effectuer dans le respect des mesures de distanciation physique et de protection des passagers dont les transporteurs maritimes ou fluviaux de passagers doivent se porter garant.

Sur le même périmètre et à titre dérogatoire, les activités nautiques et la navigation des bateaux et engins de plaisance, qu'il s'agisse de bateaux de propriétaires privés ou de location, ainsi que la pêche, sont autorisées.

L'ensemble des activités nautiques et de plaisance s'effectue dans le respect des dispositions des articles 1<sup>er</sup> et 7 du 11 mai 2020 : limite de dix personnes à bord, pilote et équipage inclus, dans le respect des règles applicables au déplacement des personnes.

#### **PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES**



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Eviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

*Contacts Presse*  
[pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)  
[pref-communication@gard.gouv.fr](mailto:pref-communication@gard.gouv.fr)